

Conseil d'administration

Séance du 10 décembre 2025

2025-24 Programmation des actions financées en 2026 par le produit de la CVEC

Le conseil d'administration du Crous de Strasbourg,

Vu :

- le code de l'éducation, notamment le I de l'article L. 841-5 et les articles D. 841-9 et D. 841-10,
- la délibération n° 2024-22 du 12 juin 2024 fixant les modalités de participation des étudiants aux décisions des services du Crous en matière d'utilisation de la CVEC
- le règlement de l'appel à projet « Propulse », approuvé par le conseil d'administration dans sa séance du 18 juin 2025 par sa délibération n° 2025-11 ;
- la charte Culture-ActionS, approuvée par le conseil d'administration dans sa séance du 16 octobre 2025 par sa délibération n° 2025-21 ;
- la convention triennale relative à la gestion partagée de La Pokop, salle de spectacle Paul Collomp, 2024/2027, signée entre le Crous de Strasbourg et l'Université de Strasbourg le 13 janvier 2025 ;

Après avoir entendu le rapport de Madame Sophie ROUSSEL, directrice générale du Crous de Strasbourg,

Considérant que ce qui suit :

En budget initial 2026, le Crous de Strasbourg a, conformément aux orientations données par le Cnous, ouvert 90% du montant alloué à l'établissement au titre de la campagne 2024-2025 soit **681 864 €**, en autorisation d'engagement (AE) et crédit de paiement (CP).

L'article D. 841-9 du code de l'éducation exige que la programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) soit votée, chaque année, par le conseil d'administration. A ce titre, le Crous de Strasbourg propose à ses administrateurs et administratrices, comme les années antérieures, de distribuer l'enveloppe globale allouée à l'établissement entre les différents dispositifs permettant aux services du Crous, aux étudiants et leurs associations ainsi qu'aux établissements et partenaires d'accéder aux fonds CVEC pour renforcer l'accompagnement social, développer la pratique sportive des étudiantes et des étudiants, mettre en œuvre des actions de prévention en faveur de leur santé, notamment mentale, améliorer leur accueil, faire vivre l'art et la culture sur les campus. Les finalités et les modalités de ces dispositifs ont été arrêtés par le conseil d'administration par les délibérations mentionnées dans les visas, qui prévoient toutes la participation des étudiants aux décisions.

Le bilan de la programmation 2025 sera présenté lors du conseil d'administration de mars 2026, lorsque l'ensemble des données sur l'année civile 2025 aura été consolidé.

APPROUVE la programmation 2026 suivante :

- 1) **253 364 €** sont destinés à financer les programmations pluridisciplinaires, multi-partenariales, gratuites et ouvertes à tous les étudiantes et étudiants de l'académie, proposées par le Crous de Strasbourg dans le but de favoriser l'accompagnement social, développer la pratique sportive des étudiantes et des étudiants, mettre en œuvre des actions de prévention en faveur de leur santé, notamment mentale, améliorer leur accueil, faire vivre l'art et la culture sur les campus :
 - a. **182 519 €** sont consacrés au financement des projets portés par le service Culture, vie de campus et international dans le Bas-Rhin, dont **24 500 €** participent au financement de la programmation de la salle de spectacle La Pokop, gérée en partenariat avec l'Université de Strasbourg et tournée vers la jeune création ;

- b. **70 845 €** sont spécifiquement fléchés vers le financement des activités programmées dans le Haut-Rhin par le Clous de Mulhouse ;
- 2) **205 000 €** abondent les dispositifs de soutien aux projets portés par le Crous de Strasbourg
- 155 000 €** sont fléchés sur le dispositif national Culture-ActionS, destiné à soutenir les projets portés par des étudiants et des associations étudiantes :
 - **110 000 €** pour le Bas-Rhin (pilotage : service Culture, vie de campus et international)
 - **45 000 €** pour le Haut-Rhin (pilotage : Clous de Mulhouse) ;
 - 50 000 €** fléchés sur PROPULSE, l'appel à projets ouvert aux acteurs non-étudiants (associations non étudiantes, établissements de l'enseignement supérieur et leurs regroupements, fondations, établissements publics nationaux à caractère administratif, placés sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation) qui souhaitent mettre en place des actions à destination des étudiants, notamment ceux inscrits dans les sites excentrés par rapport aux principaux campus et/ou au profit des étudiants inscrits dans des établissements non-affectataires du produit de la CVEC ;
- 3) **220 000 €** sont fléchés sur les projets portés par les services et unités de gestion du Crous de Strasbourg à destination des étudiants hors programmation mentionnée au point 1), dont **170 000 €** pour des projets d'investissement réalisés par le Crous pour des équipements profitant aux étudiants du Bas-Rhin et du Haut-Rhin : pratiques sportives, aménagements d'espaces d'accueil et de convivialité ;
- 4) **3 500 €** sont destinés à l'achat de recharge de protections périodiques pour alimenter les distributeurs au sein des cités universitaires du Crous de Strasbourg.

Les étudiantes et étudiants membres du conseil administration participent à l'ensemble des décisions d'utilisation de ces différentes enveloppes, dans le cadre de commissions internes au Crous ou de commissions partenariales.

Résultat du vote :

Nombre de participants au vote : **22**

Pour : **22**

Contre : **—**

Abstention : **—**

Fait à Strasbourg, le 10 décembre 2025,

Le président du conseil d'administration,
Monsieur Claudio GALDERISI


Recteur délégué à l'Enseignement supérieur, la
Recherche et l'Innovation
Région académique Grand Est